

AVENIR d'AMBOISE ATHLETISME

CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX de CROSS COUNTRY d'INDRE et LOIRE
13 JANVIER 2013

HORAIRES et DISTANCES

Courses	Horaires d'appel	Horaires de course 2 013	Année de Naissance	Catégories	Distances	Distances FFA	Boucles
N° 1	10 H 25	10 H 30		Cross Sport Adapté	1 470 m		D - 2 Jaune + A
N° 2	10 H 55	11 H 00	1999 - 1998	Minimes Filles	2 470 m	2 500 m	D +1 Jaune + 1 Bleue + A
N° 3	11 H 15	11 H 20	MM 1999 1998 CF 1997 - 1996	Minimes Garçons - Cadettes	3 190 m	3 000 m	D + 1 Jaune + 1 Verte + 1 Bleue + A
N° 4	11 H 40	11 H 45	Cad 1997 - 1996 JF 1995 - 1994	Cadets et Juniors Femmes	4 350 m	4 000 m	D + 1 Bleue + 1 Rouge + A
Coupure - REPRISE JURY à 12 H 55							
N° 5	13 H 00	13 H 05	2001 - 2000	Benjamines	2 010 m	2 000 m	D +2 Verte + A
N° 6	13 H 15	13 H 20	2001 - 2000	Benjamins	2 010 m	2 000 m	D +2 Verte + A
N° 7	13 H 30	13 H 35	2004 et après	Ecole d'Athlétisme Filles	860 m	1 000 m	D + 1 Jaune + A
N° 8	13 H 55	13 H 50	2004 et après	Ecole d'Athlétisme Garçons	860 m	1 000 m	D + 1 Jaune + A
N° 9	14 H 00	14 H 05	2003 - 2002	Poussines	1470 m	1 500 m	D + 2 Jaune + A
N° 10	14 H 15	14 H 20	2003 - 2002	Poussins	1470 m	1 500 m	D + 2 Jaune + A
N° 11	14 H 30	14 H 40	Jun H: 1995 - 1994 Esp: 1991 à 1993 Sen: 1974 à 1990 ; Vét : 73 et avant	Juniors Hommes Cross Long Femmes (Espoirs - Seniors - Vétérans)	5 090 m	5 000 m	D +1 Jaune + 2 Verte + 1 Rouge + A
N° 12	15 H 10	15 H 20	Esp: 1991 à 1993 Sen: 1974 à 1990 Vét : 73 et avant	Cross Long Hommes (Espoirs - Seniors, Vétérans)	9 290 m	9 000 m	D +1 Verte + 2 Bleue + 2 Rouge + A
	DEPART	150 m	Boucle Jaune	610 m	Boucle Bleue		1 610 m
	ARRIVEE	100 m	Boucle Verte	880 m	Boucle Rouge		2 470 m

CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX DE CROSS
AMBOISE 13 JANVIER 2013

CONSEILS PRATIQUES

AIDE DES CLUBS:

Les clubs devront fournir pour l'organisation des Championnats Départementaux 2 personnes pour commissaires parcours et arrivées. Noms à fournir dès que possible (avant le 6 janvier)

ENGAGEMENTS et DROIT d'INSCRIPTION : voir article 3 du règlement

Les clubs feront parvenir les noms de leurs derniers licenciés pour le Jeudi soir 10 Janvier maxi.

Pour les non licenciés : gratuit pour les catégories EA à Benjamins et à partir de la catégorie Minime : COUT : **3 Euros**

Pour une bonne organisation, les **inscriptions** seront acceptées jusqu'au vendredi soir 20 Heures avec le certificat médical et le règlement. Pour les oublis Horaire limite d'engagement : **1 h 30 au plus tard avant votre course** (impératif)

Engagements auprès de VILLEDIEU Bernard 8 rue Arthur Raymond 37400 AMBOISE

DOSSARDS : voir article 3 du règlement

Vous aurez le même dossard que les Cross d'Avoine, Chinon, Chemillé sur Indrois. Pour les coureurs sans dossard, vous devrez vous inscrire au secrétariat 1 H 30 avant votre course.

RESULTATS : voir article 11 du règlement

Ils seront affichés dès que possible après chaque course sur les panneaux placés à proximité du podium. Réclamation 30 minutes après l'affichage.

Ils seront consultables dès le lendemain (sous réserve) sur le site de la ligue du Centre et sur le site de l'Avenir d'Amboise Athlétisme <http://club.sportsregions.fr/aveniramboiseathle/>

SECOURS :

Ambulance et secouristes seront présents sur le site (Pompiers et Hôpital à 2 Km)

PARKING :

Des parkings seront mis à disposition des participants et spectateurs. Les zones sont spécifiées sur le plan. Aucun véhicule ne sera admis en dehors de cette zone ; sauf accord de l'organisateur.

TENTES CLUB :

Elles seront installées uniquement sur la zone prévue sur le plan.

TOILETTES et DOUCHES :

Elles seront disponibles à moins de 100 m des tentes, 200 m de la zone de départ et d'arrivée, dans les locaux du camping.

La propreté des locaux et du site en général devra être respectée et laissé dans l'état ou vous auriez aimé le trouver.

RESTAURATION et BUVETTE :

Règlement en espèces au stand ticket pour la restauration et la buvette

Informations et Résultats :

Site: <http://club.sportsregions.fr/aveniramboiseathle/> et sur le site de la Ligue

Responsable de l'organisation

Bernard VILLEDIEU 06 60 68 33 72

Questions :

e-mai : aamboise.athle@wanadoo.fr - e-mail : bernard.villedieu@wanadoo.fr

Responsable de la compétition pour le comité 37

Commission cross : Olivier BOUVET 06 25 64 63 68

bouvetolivier@wanadoo.fr

REGLEMENT

Article 1 : L'AAA est chargée de l'organisation des championnats départementaux de cross country, le dimanche 13 janvier 2013 dans le parc sportif de l'Ile d'Or, sur la commune d'Amboise (37).

Article 2 : Les championnats se dérouleront selon les règlements FFA en vigueur. Ils seront ouverts à tous les athlètes licenciés FFA, mais également aux Fédérations Affinitaires. Les responsables des clubs devront justifier de l'affiliation des participants à la date de l'épreuve. Le juge arbitre déclassera tout contrevenant ainsi que l'équipe dont il fait partie.

Article 3 : DOSSARDS : Les coureurs devront utiliser le dossard attribué en début de saison et valable pour tous les cross du département 37.

Athlètes non licenciés FFA :

Les athlètes non licenciés FFA toutes catégories seront admis à courir. Ils devront s'inscrire muni d'un certificat médical de « **non contre-indication de l'athlétisme en compétition** » et retirer leur dossard en acquittant un chèque de 3 € (gratuit de EA à Benjamin) à l'ordre de l'Avenir d'Amboise Athlétisme.

Pour les coureurs ayant les licences ci-dessous, le certificat médical n'est pas demandé, mais copie de leur licence en cours : Pass Running ; FF Triathlon ; FF CO (course d'orientation) ; FFPM (Pentathlon Moderne)

Licenciés UNSS et UGSEL pour l'année en cours : Photocopie de la carte licence en cours et l'engagement réalisé par l'établissement scolaire ou la Fédération ou l'Association sportive.

Aucun dossard ne sera attribué en cas de manquement des documents demandés et paiement des droits d'inscription.

Le dossard sera porté sur la poitrine et fixé par quatre épingles aux quatre coins de façon très lisible. La publicité ne devra pas être cachée.

Les dossards des athlètes espoirs hommes et femmes seront identifiés à l'aide d'un repère rouge (diagonale sur le dossard au marqueur)

Article 4 : Le maillot du club est obligatoire.

Article 5 : Le rassemblement des coureurs se fera 5 minutes (10' pour les espoirs, seniors et vétérans) avant le départ de chaque course.

Article 6 : Pendant les courses aucun athlète ne devra avoir un accompagnateur sur le circuit ou même en dehors de celui-ci. Il est interdit de courir à côté des athlètes quelque soit leur âge

Il encoure la disqualification immédiate de la part du juge-arbitre du circuit en observation de ce fait.

Article 7 : Les coureurs effectuant leur échauffement veilleront à ne pas perturber l'épreuve en cours en évitant d'emprunter le parcours dévolu à la compétition.

Article 8 : Les espoirs masculins disputeront leur épreuve avec les seniors, mais un classement séparé sera établi. Ils compteront par contre dans le classement par équipe seniors. Les espoirs féminins disputeront leur épreuve avec les seniors et les vétérans, mais un classement séparé sera établi. Elles compteront par contre dans le classement par équipe seniors-vétérans.

Article 9 : Un athlète étranger licencié FFA ne pourra prétendre à un titre de champion (ne) individuel (le) ni au podium, sauf dans le cas où celui-ci est mineur, mais une récompense correspondant à son classement lui sera toutefois remise s'il se trouve parmi les 3 premiers de l'épreuve.

Un athlète non licencié FFA, ne pourra prétendre à un titre de champion (ne) individuel (le) ni au podium départemental des 3 premiers. Néanmoins, si celui-ci est arrivé avant les 3 premiers officiels, l'organisateur pourra éventuellement lui remettre une récompense.

Article 10 : Le nombre d'athlètes retenus pour le classement par équipe est de 4 pour toutes les catégories. Le classement par équipe sera effectué en tenant compte de la place occupée à l'arrivée sans aucune défalcation. L'équipe victorieuse sera celle qui aura obtenu le total de point le moins élevé. En cas d'ex aequo, l'équipe gagnante sera celle dont le(a) dernier(e) équipier(e) comptant au classement sera le ou la mieux placé(e). Un club aura une équipe classée chaque fois que son nombre aura un multiple de 4. Les athlètes non licenciés FFA ne pourront pas être retenus dans les classements par équipe.

Article 11 : Les règlements FFA des épreuves nationales 2012-2013 seront appliqués et toute décision non prévue par ce règlement devra être soumise à la seule appréciation du juge arbitre général. Celui-ci transmettra au secrétariat les éventuelles réclamations durant l'analyse des résultats.

Délai de réclamation après course, dans les 45' après l'affichage du résultat suivant l'horaire mentionné. Passé ce délai aucune réclamation ne sera prise en compte.

Article 12 : Contrôle anti-dopage. Les championnats sont soumis aux lois de protection des sportifs contre les risques du dopage. Les dispositions nécessaires à d'éventuels contrôles seront mis en place : local, fléchages, etc....

Article 13 : Le parc de l'Ile d'Or est un domaine public dont certaines zones sont classées « zone naturelle sensible ». Toute dégradation ou manque de respect du domaine ou des locaux (propreté, entretien), pourra faire l'objet d'intervention de l'organisateur, voire d'exclusion du parc et de la compétition.

Article 14: Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, accident, ou défaillance physique pouvant survenir durant la totalité de l'épreuve aux dépens des participants, accompagnateurs ou tiers.

Article 15: L'organisateur a prévu un contrat d'assurance pour ces épreuves. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur assurance liée à leur licence.

Article 16: En cas d'annulation de la compétition pour quelque raison que ce soit, indépendante de la volonté des organisateurs et du comité 37, les engagés payant ne pourront en aucun cas prétendre à un quelconque remboursement.

Article 17 : L'athlète autorise, par son engagement l'organisateur, le comité FFA, la CDCHS 37 à utiliser toute photographie ou image le concernant prise lors de l'évènement dans le cadre de la promotion de leur site et du cross country dans le département.

Article 18 : Nul participant à ces championnats départementaux n'est censé ignorer le présent règlement.

Contacts:

e.mail : bernard.villedieu@wanadoo.fr ou e.mail : aamboise.athletisme@wanadoo.fr

Site: <http://club.sportsregions.fr/aveniramboiseathle/>

Bernard Villedieu (président) : 02.47 57 33 72 - 06.60 68 33 72